

## PETITION adressée au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève

Projet de plan de développement industriel et artisanal de Valavran No 29745.506, 29746-506, 29747-506, sur le territoire de la commune de Bellevue

*Constatant que Bellevue, qui a déjà consenti beaucoup d'efforts pour accueillir de nombreux logements et des entreprises ainsi que des infrastructures publiques de portée cantonale, nationale et internationale (Aéroport, autoroute, routes), est une nouvelle fois fortement mise à contribution pour faire place à des activités économiques, les signataires de la présente pétition tiennent à faire part aux autorités de leurs vives réserves ainsi que de leurs légitimes revendications quant à l'aménagement du territoire communal dans le secteur « Chanâts-Valavran-Planêts-Tuileries » qui fait actuellement l'objet d'un plan de développement industriel et artisanal.*

*Compte tenu des décisions préalablement avalisées au niveau cantonal, les soussignés demandent aux autorités communales et cantonales compétentes de mieux prendre en compte les intérêts des nombreux habitants (locataires ou propriétaires) ainsi que des divers usagers (enfants, adolescents et adultes avec ou sans animaux de compagnie) concernés par ce projet qui impacte fortement une zone qui a déjà subi une forte urbanisation depuis deux décennies.*

Les requêtes des soussignés portent sur les points suivants :

### 1. Activités

L'implantation d'activités industrielles et artisanales à proximité d'une zone très habitée doit être modérée par des secteurs « tampon » classés en DSIII afin d'éviter que les résidents et les usagers ne subissent trop de bruit et de pollution et ne soient pas exposés à des risques industriels. A cet effet et conformément à la loi 10861, qui vient d'être votée, les secteurs E + F + D (sud-est) doivent être en priorité réservés à des activités tertiaires (E+D) et culturelles (F) compatibles avec le voisinage qui est essentiellement composé d'habitations et d'un centre de loisirs.

### 2. Gabarits

La hauteur des futurs bâtiments prévus dans le PDZIA (entre 12 et 21 mètres) doit être réduite de telle sorte que le voisinage immédiat ne soit pas trop lourdement impacté par des remparts visuels peu compatibles avec une zone très habitée.

### 3. Logement

Alors que le canton subit une très grave pénurie de logements, les habitations existantes dans ce périmètre sont menacées de disparition ! Elles doivent être conservées, dès lors que les propriétaires concernés n'ont pas l'intention d'utiliser leurs terrains pour y implanter des activités industrielles, artisanales ou commerciales au détriment de l'habitat !

### 4. Mobilité

Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour que le chemin des Tuileries et la route de Valavran, déjà fortement encombrés par le trafic pendulaire aux heures de pointe, ne soient pas encore plus surchargés. A cet effet, les transports publics ainsi que les moyens de mobilité douce (piétons + cyclistes) doivent être impérativement développés, en particulier leur fréquence et leur capacité.

### 5. Environnement

L'espace vert qui sera largement supprimé doit être compensé par une surface équivalente située à proximité de telle sorte que ses nombreux usagers - enfants, sportifs et propriétaires de chiens – puissent continuer à profiter d'une zone de délasserment. Les bosquets actuels doivent également être préservés ou compensés afin que la faune et la flore qui s'y épanouissent puissent subsister dans la région. De la même manière, la renaturation du cours d'eau doit être réalisée.

Au bénéfice de ces explications, les signataires demandent aux autorités compétentes, conformément à la loi sur l'exercice du droit de pétition (A 5 10), d'étudier avec bienveillance leurs requêtes légitimes et d'y donner une suite favorable.

LE COMITE (Nom, prénom(s), adresse, signature) :

- ADLER Denise, route de Valavran 34, 1293 Bellevue
- EBENGO Emmanuel, chemin des Tuileries 56, 1293 Bellevue
- FAVRE Michel, chemin des Tuileries 50, 1293 Bellevue
- HURNY Anne-Catherine, chemin du Pré-des-Fourneaux 15, 1293 Bellevue
- ROCHAT Elizaveta, chemin du Poisat 7, 1293 Bellevue

LES PETITIONNAIRES (Nom, prénom(s), adresse) :

	NOM ET PRENOM(S)	ADRESSE	SIGNATURE
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			

A renvoyer à HURNY Anne-Catherine, ch. du Pré-des-Fourneaux 15, 1293 Bellevue, avant le samedi **9 MAI 2012**